

tés. Il n'en serait pas autrement dans le cas d'un propriétaire de théâtre de 1,000 sièges qui n'aurait fait imprimer que 750 billets d'admission. Rien ne lui servirait de faire une nouvelle distribution des 750 billets pour faire entrer 250 clients de plus. Ce ne serait pas mettre de l'eau dans le lait que de faire imprimer 250 nouveaux billets pour faire entrer 250 autres clients. Il en est ainsi quand on veut relever le revenu national jusqu'à ce qu'il égale la production nationale.

Ceci représente le patrimoine culturel auquel les citoyens canadiens ont droit en raison du fait qu'ils appartiennent à la génération moderne. Ils y ont droit du fait qu'ils sont les heureux héritiers d'un vaste patrimoine de découvertes et d'inventions, de culture et d'érudition, de travail d'organisation dans les domaines social, politique, industriel, éducationnel et religieux, d'un patrimoine d'aspirations et d'idéals qui s'est agrandi de génération en génération depuis les origines lointaines de l'histoire.

Un dividende national est une chose à laquelle les citoyens canadiens ont droit en raison du fait qu'ils appartiennent à la génération moderne. Cela leur revient de droit. La répartition du dividende national parmi la population assurera aux citoyens des ressources leur permettant d'acheter autant des fruits de la production nationale qu'ils le désireront. Lorsqu'ils seront en mesure de le faire ils auront la sécurité. Ils seront à l'abri du besoin pendant toute leur vie, dans la vieillesse comme dans la jeunesse. Par conséquent, j'affirme que plusieurs problèmes jugés aujourd'hui d'un caractère particulier, l'insuffisance des pensions versées aux vieillards et aux aveugles, par exemple, l'imperfection des services de santé, et le reste, disparaîtront lorsque les citoyens auront suffisamment de pouvoir d'achat pour acheter autant des fruits de la production nationale qu'ils le désireront. Pour conclure, je dirai que ce comité et celui de la restauration et du rétablissement d'après-guerre devront se préoccuper uniquement des principes fondamentaux, c'est-à-dire des fondements du régime économique que nous désirons voir régner dans notre pays. Je suis certain qu'alors la nécessité de discussions comme celle-ci et des mesures législatives envisagées disparaîtra complètement.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable préopinant de ses remarques aimables à mon endroit, mais je ne puis trouver quoi que soit dans la résolution qui ait trait au fonctionnement des machines, à leur capacité de production, à la faculté d'achat de la population et aux autres

questions qu'il a mentionnées. Je vais donc m'efforcer de limiter mes observations à la résolution en cause:

Une VOIX: Ce sera du nouveau.

M. MacNICOL: Ce serait encore plus nouveau si mon honorable ami avait quelque idée des sujets qu'il traite. J'appuierai de toutes mes forces toute saine mesure d'ordre économique qui sera fondée sur le rapport soumis par ce comité de la sécurité sociale et que le Gouvernement présentera à la Chambre dans le but de donner suite aux objectifs mentionnés dans la résolution. Comme le premier ministre (M. Mackenzie King), du moins depuis que je le connais, j'ai toujours préconisé un régime national d'assurance-maladie depuis que je suis membre de cette Chambre. Il y en a d'autres ici qui ont fait de même. L'ancien chef de la fédération du commonwealth coopératif, l'honorable député actuel de Vancouver-Est (M. MacInnis), et d'autres que j'ai connus, n'ont jamais laissé passer une occasion de parler en faveur d'un plan national d'assurance-maladie. L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Homuth), pendant qu'il était membre de l'assemblée législative ontarienne et en dehors de cette assemblée, s'est constamment fait l'avocat d'un tel régime d'assurance-maladie. Je limiterai mes remarques à ces mots de la résolution:

...des mesures d'assurances sociales les plus réalisables au Canada...

Je présume qu'on entend par là des améliorations à la loi de l'assurance-chômage. Je continue à citer la résolution:

...y compris l'assurance-maladie, ainsi que des moyens requis pour les inclure dans un plan national...

Le premier ministre (M. Mackenzie King) doit ressentir une profonde satisfaction à la vue de son propre plan d'assurance-maladie ainsi cristallisé, même si ce n'est que sous forme de résolution. J'aurais cependant préféré, et de beaucoup, que le premier ministre déposât un projet de loi dès la présente session, car je suis convaincu qu'il connaît parfaitement le sujet. Depuis le temps qu'il l'étudie, il sait ce qu'il convient de faire, et il connaît aussi bien que moi les mesures semblables adoptées dans les pays où l'assurance-maladie est en vigueur sur le plan national. J'appuie la résolution, mais je préférerais donner mon adhésion à un projet de loi présenté par le premier ministre, lequel préconise depuis si longtemps cette initiative heureuse. Franchement, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi la Chambre n'est pas saisie d'un bill en ce sens. Lorsqu'on a soulevé ce sujet sous le régime de M. Bennett, ou avant cela, alors qu'il en était question,